

ASSESE

Un nouveau recours au Conseil d'État pour le projet d'usine à tarmac

Alors qu'elles réfléchissent à des alternatives, les entreprises Nonet et Sotraplant n'abandonnent pas leur projet d'usine à tarmac à Sart-Bernard. Un recours au Conseil d'État a été introduit. La commune et les associations locales restent mobilisées.

COLLEEN TORDEUR

On parle d'un projet de stade de foot à Sart-Bernard, dans le bois Robiet. Mais s'il évalue des activités alternatives, le groupe Nonet n'a de cesse de le rappeler : son projet d'usine à tarmac n'est pas abandonné. Sotraplant, partenaire de Nonet dans ce projet, vient d'introduire un nouveau recours au Conseil d'État. Celui-ci fait suite au refus du conseil communal d'Assesse de supprimer un chemin communal traversant la parcelle. « Cela questionne les intentions annoncées de changer de projet pour ce site. Il est naïf de penser que l'entreprise réfléchit à un projet alternatif. Je pense que c'est tout bonnement de l'enfumage », réagit Julien Delfosse, échevin Ecolo à Assesse.

La locale Ecolo veillera à ce

que la commune reste mobilisée contre « ce projet néfaste pour la santé et la nature ».

« LARGE CONSENSUS LOCAL »

« Il y a un large consensus local, avec les associations de dé-

fense de l'environnement, pour protéger une partie de la zone et définitivement refuser la construction de cette usine aux portes du nouveau parc naturel Cœur de Condroz », insistent les écologistes assessois,

pointant des risques de détérioration de l'environnement autour du site et des effets sur la santé des riverains.

L'ASBL Covisart et le comité N931 ont envoyé des propositions concrètes à la commune



L'usine souhaitée par Nonet-Sotraplant. © D.R.

d'Assesse en vue de protéger le bois Robiet.

« À notre niveau, nous continuons à travailler à des alternatives à cette usine à tarmac », nous confiait le bourgmestre Jean-Luc Mosseray (ACOR+). ■

NÉCROLOGIE



Elle s'est éteinte comme elle a vécu, dans le calme et la gentillesse.

MADAME

Ghislaine PIEDBOEUF

Epouse de Monsieur Henry DELTOUR

Née à Comblain-au-Pont le 13 juin 1935 et décédée à Ciergnon le 21 janvier 2024.

Vous en font part :
Henry DELTOUR,

son époux;

Guy et Nathalie DELTOUR-FASTRES,

Sophie et Pierre,

Léa, Simon,

Christine DELTOUR,

Véronique et Vini DELTOUR-CASTILLO,

Youri et Odilie, Artus et Ivy, Zoé et Benjamin,

ses enfants, beaux-enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants ;
Les familles PIEDBOEUF-DELTOUR et apparentées.

La cérémonie des funérailles, suivie de l'inhumation, sera célébrée en l'église Saint-Martin de Ciergnon,
le jeudi 25 janvier 2024 à 10 heures 30.

Le jour des funérailles, réunion à l'église.

Ghislaine repose au funérarium Pol LAFFUT & HEERWEGH et Benoît JEANMART, 6A, Avenue d'Alost, 5580 Rochefort, où les visites ont lieu mardi et mercredi de 17 à 19 heures.

Vos condoléances sur :

www.dela.be/fr/centre-funeraire-laffut-heerwegh

www.enaos.be

Centre Funéraire Pol Laffut & Heerwegh | Partenaire de DELA | 084 46 62 11
Poulseur | Comblain-au-Pont | Hamoir | Marche-en-Famenne | Anthisnes | Jemelle
Rochefort | Wellin | Barvaux-sur-Ourthe | Hotton



Sa famille vous fait part avec tristesse du décès de

MADAME

Beatrijs KAMOËN

née à Huyzingen le 11 juillet 1937 et décédée à Bièvre le 21 janvier 2024.

Les funérailles civiles auront lieu au funérarium COGNAUX, rue des Misères 2, 5555 Graide-Station,
le jeudi 25 janvier à 14 heures.

L'inhumation au cimetière de Gembes (Daverdisse) s'ensuivra.

Vos condoléances : www.enaos.be.



P.F. COGNAUX à Graide (Bièvre)

061/51.10.53 - www.cognaux-marbrerie.be

ANDENNE

Un incendie dans une maison à Sclayn

Le feu, d'origine accidentelle, a causé des dégâts importants à une habitation de la rue Bord de l'Eau à Sclayn (Andenne), indiquent nos confrères de l'Avenir. Il n'y a pas de blessés.

Les flammes sont apparues dimanche aux alentours de 15h15. Les pompiers de la zone de secours NAGE sont intervenus, mais la maison se trouvait dans un chemin difficile d'accès, ce qui a rendu l'intervention assez compliquée. Heureusement, les pompiers ont rapidement maîtrisé l'incendie. Il n'y a pas de blessés, mais les occupants doivent être relogés. Constatations réalisées par la police des Arches. ■

Les morts ne sont
vraiment morts
que lorsque
les vivants
les ont oubliés.